

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01485

Numéro SIREN : 833 262 363

Nom ou dénomination : 2T BTP

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/005141

2T.BTP
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 821 Route de Pérusel
42660 ST GENEST MALIFAU
833 262 363 RCS SAINT ETIENNE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

DOCUMENTS DEPOSES AU
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT ETIENNE

1- Bilan, compte de résultat et annexe,

2- Affectation du résultat.

Documents certifiés conformes,

Le Gérant,
Baptiste HAUCHARD LAMBERT



Désignation de l'entreprise		2T BTP		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		821 Route de Perusel		42660 ST GENEST MALIFAUX		
Numéro SIRET *		8 3 3 2 6 2 3 6 3 0 0 0 1 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1		
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 0		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016	4 989	2 374
	Immobilisations corporelles *		028	030	7 217	1 078
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048	12 206	3 452
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	11 000	
	Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	200 279	
		Autres * (3)	072	074	32 262	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	60 561	
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	098	304 102	
	Total général (I+II)		110	112	316 308	312 857
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		5 000	5 000
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		500	500
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131		74 123	41 730
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		19 484	32 393
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		99 106	79 623
	Total II		154			
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		139 302	116 906
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N		169	13 729	74 448	108 080
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176		213 750	224 986
Total général (I + II + III)				180		
				312 857		
				304 609		
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	(4) Dont dettes à plus d'un an		195
	(2) Dont créances à plus d'un an		197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		2T BTP		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le							Néant		*						
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 2 1							13 1 1 2 2 0 2 0															
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210																						
	Production vendue	{	biens	intracommunautaires	215		214																					
			services *		217		218	492 787							323 410													
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	(20 290)							31 290														
	Production immobilisée *					224																						
	Subventions d'exploitation reçues					226																						
	Autres produits					230																						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	472 497							354 700															
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234																						
	Variation de stock (marchandises) *					236																						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	804																					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240																						
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : mobilier)		- immobilier		242	380 051							213 206														
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	480	244	480							476														
	Rémunérations du personnel *					250	60 481							102 207														
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	21																					
	Dotations aux amortissements *					254	4 667							702														
	Dotations aux provisions					256																						
	Autres charges	{		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262																					
		{		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																							
Total des charges d'exploitation (II)					264	446 504							316 591															
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	25 992							38 109															
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)				280																						
	Produits exceptionnels	(IV)				290	6 000																					
	Charges financières	(V)				294	100																					
	Charges exceptionnelles	{		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	8 971																				
		{		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348																							
Impôts sur les bénéfices *					(VII)	306	3 438							5 716														
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	19 484							32 393															
B - RÉSULTAT FISCAL					Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2													312	19 484							314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316																						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318																						
	Provisions non déductibles *					322																						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)					324	3 438																					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330																					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251																					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998																						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999																						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997															
Déductions	Entreprise nouvelle (44 sexes)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 tentatives)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138				342													
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989		Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991																				
	Reven. d'imp. ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Basins urbains à dynamiser (34.70) (art. 44 sexdecies)	992				350													
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993																				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	22 922							354														
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356																						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :													360														
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	22 922							372															

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 2T BTP

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobiliations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	4 989	412		414		416	4 989	4 989	
	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	889	442	13 464	444	10 888	446	3 465	3 465	
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	3 752	474		476	3 752	3 752	
Immobiliations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	5 878	492	17 216	494	10 888	496	12 206	12 206	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	620	502	1 754	504		506	2 374		
Immobiliations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	82	532	2 451	534	1 918	536	615		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	463	564		566	463		
TOTAL		570	702	572	4 667	574	1 918	576	3 452		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobiliations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1	10 888	1 918	8 971	6 000	(2 971)						
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578 10 888	580 1 918	582 8 971	584 6 000	586 (2 971)	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596 (2 971)	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : 2T BTP

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	96 628
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	51 233
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : 2T BTP				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	492 787
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	492 787
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	264 503
Variation négative des stocks				145	20 290
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	107 778
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	392 570
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	100 216
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	100 216
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	492 787	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2021	160	31/12/2021
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

2T.BTP
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 821 ROUTE DE PERUSEL, 42660 ST GENEST MALIFAU
833 262 363 RCS SAINT ETIENNE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 MAI 2022**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 19 483,67 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **19 483,67 euros**

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 93 606,27 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 MAI 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président
Baptiste HAUCHARD-LAMBERT**



